

Compte-rendu de la réunion d'équipe
du 3 décembre 2015 - 18h00
salle Dom Calmet à l' OT

Présents :

Mme DEMEY

Mrs PALIN, CASTELLI, COLSON, HIPPERT, COCHET, CARIGI

Clothilde REY et Maud GISQUET

Secrétaire de séance : M. CARIGI

1° - Compte-rendu de la précédente réunion.

Mr Carigi demande la modification du nom du secrétaire de séance car il était absent à cette réunion.

Ce compte rendu est validé.

2° - Autorisations.

- Le bureau autorise le Président à signer tous les documents destinés à demander des fonds publics, subventions, Leader, etc.....
- Le bureau autorise le Président à signer le partenariat avec le Pays Cœur de Lorraine.

3° - LEADER

Mr Castelli sera le représentant de l'OT lors des réunions concernant le projet Leader.

Clothilde sera aussi représentante de l'Office.

4° - Point sur le Salon de Reims

La bulle de Mr Pillet sera installée devant le pavillon dans lequel sera le stand de l'OT.

Le restaurant du Port propose de vendre des assiettes de produits locaux, issus de producteurs du territoire.

Pour ce qui est de la participation de Madine, il faudra rencontrer à nouveau Mr Legatelois pour établir une convention/contrat.

Il faudra rapidement faire des demandes de financement auprès de la Région et des Conseils Départementaux.

5° - Question de la Mutuelle pour le personnel de l'OT.

Clothilde présente un comparatif des différentes propositions.
Le bureau souhaite que Harmony et Generali soient recontactés afin d'affiner les propositions.

6° - Conditions de travail

Une formation qualifiante du personnel sera obligatoire à compter de janvier 2016.

7° - Taxe de Séjour.

La Codecom du Sammiellois a envoyé les rappels de paiement :

Problème Bons Pères : Le forfait de 2000 euros est demandé car il n'y a pas eu de déclaration.
Suite au courrier, ils déclarent 1048 nuitées soit 746.00 €
Le bureau propose de ne facturer que 786.00 €.

Problème Dupuy Arajol : le forfait demandé est de 800.00 €
Ne déclare aucun hébergement en 2015. Ferme en 2016 pour travaux.
Le bureau ne prend aucune décision et propose de contacter le maire pour savoir si il y a eu des clients.

Problème Codecom du Chardon Lorrain :

Aucune solution à Mandres. Le forfait de 2000 € est demandé. On risque de se retrouver au Tribunal Administratif si on applique le forfait. Maintenant il déclare et propose de payer.
Le bureau ne prend aucune décision, donc à revoir au prochain bureau.

En ce qui concerne la Codecom de Vigneulles, le Président refuse de faire les courriers de rappel.
Mr Carigi propose de facturer le manque à gagner à la Codecom.

8° - Commercialisation

Le dossier a été rejeté car l'assureur ne nous a pas fourni le dossier nécessaire, pourtant Plusieurs fois réclamé.

Il faudra donc tout reprendre et représenter le dossier.
Il convient toutefois de se poser les bonnes questions concernant le sérieux de cet assureur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.